



**Programme des Nations
Unies pour
l'Environnement**



PNUE

Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR WG.25/5
3 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Curaçao, Antilles néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003

PROJET

**PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU
PROGRAMME REGIONAL DE SPAW
POUR LA PERIODE BIENNALE 2004-2005**

Table de matières

Acronymes	iii
1. INTRODUCTION.....	1
2. CONTEXTE	1
3. PROJETS ET ACTIVITES	2
3.1 Coordination du Programme.....	2
3.2 Renforcement des Zones protégées dans la Région des Caraïbes.	5
3.3 Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées	8
3.4 La conservation des espèces menacées et en danger	10
3.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins.....	13
3.6 Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) dans la région des Caraïbes	14
3.7 Formation à la Gestion des zones protégées et de la vie sauvage.....	17
3.8 Tourisme durable	19
Annexe 1: Budget général du Plan de Travail de SPAW pour l'exercice 2004 – 2005.....	23

Acronymes

ACS	Association des Etats de la Caraïbe
CaMPAM	Réseau des responsables de zones marines protégées des Caraïbes
CARICOMP	Caribbean Coastal and Marine Productivity (Programme)
CAR	Centre d'activités régional
CAR/UCR	UCR – Unité de Coordination régionale des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCA	Association pour la conservation des Caraïbes
CCA-CCAMP	CCA-Coastal and Marine Management Programme
CEN	Caribbean Environmental Network (Projet)
CEP	PEC - Programme pour l'environnement des Caraïbes
CFRAMP	Programme de gestion des ressources des pêcheries des Caraïbes
CHA-CAST	Association hôtelière des Caraïbes-Alliance des Caraïbes pour le Tourisme durable
CI	Conservation International
CITES	Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de la FAO
CORAL	Coral Reef Alliance
CREP	Programme environnemental régional des Caraïbes
CRFM	Caribbean Regional Fisheries Mechanism
CTO	Organisation du Tourisme des Caraïbes
ECCN	Eastern Caribbean Cetacean Network
EIA	Evaluation de l'Impact sur l'environnement

FEM	Fonds mondial pour la protection de l'environnement
GCFI	Institut de Pêche du Golfe du Mexique et des Caraïbes
GCRMN	Global Coral Reef Monitoring Network
GEO	Global Environment Outlook
HEED	Health, Ecological and Economic Dimensions
IBA	Important Bird Area
ICM	Integrated Coastal Management
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens
ICRI	Initiative internationale en faveur des récifs coralliens
IFAW	International Fund for Animal Welfare
IGM	Réunion intergouvernementale
IRF	Island Resources Foundation
ISTAC	Comité consultatif scientifique et technique intérimaire
IUCN	UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
LBS	Pollution Maritime d'origine terrestre
MER	Marine Education and Research Centre
MPA	Zones marines protégées
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OECS	Organisation des Etats Caraïbes de l'Est
OECS-ESDU	OECS-Environment and Sustainable Development Unit
PCR	Plan de Coordination régional
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUE-WCMC	Centre mondial de conservation et de suivi
PNUE-DTIE	PNUE - Département de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie

ROLAC	Bureau régional du Programme pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SIDS-POA	Small Islands Developing States-Programme d'Action
SIG	Système d'information géographique
SOE	State of the Environment
SPAW	Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
TNC	The Nature Conservancy
UWI-NRMP	Université des Indes occidentales - Programme de gestion des ressources naturelles
WCPA	Commission mondiale relative aux zones protégées
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marines
WW2BW	White Water to Blue Water Initiative

1. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail biennal couvre l'exercice 2004-2005, et définit les priorités du Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (Programme SPAW). Pendant cette période, le plan de travail se concentrera sur les activités de mise en œuvre du Programme SPAW, la coordination avec d'autres programmes et institutions concernées par les zones protégées et la vie sauvage et la coordination avec les initiatives globales pertinentes et les accords multilatéraux sur l'environnement comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la Diversité biologique (CDB), la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar)
2. Le plan de travail se compose de huit éléments de programme (sous-programmes) à savoir :
 - a) Coordination du Programme ;
 - b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes ;
 - c) Développement des lignes directrices pour la gestion des zones et de la vie sauvage protégées
 - d) Conservation des espèces menacées et en danger ;
 - e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins ;
 - f) Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) ;
 - g) Formation à la Gestion des zones et de la vie sauvage protégées ; et
 - h) Tourisme durable.
3. Ce plan de travail vise tout d'abord à assurer une continuité et une mise en œuvre réussie des initiatives et des tâches émanant du plan d'action 2002-2003. Le secrétariat a préparé ce document en prenant en considération les décisions, les recommandations et les questions pertinentes identifiées lors de réunions précédentes des Parties au Protocole SPAW et autres réunions du Programme SPAW et du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), les initiatives régionales ou globales de même que les activités passées et en cours présentement.

2. CONTEXTE

4. En 1990, les Gouvernements de la région ont adopté le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la Région des Caraïbes (SPAW) et, en 1991, les Annexes sur les espèces requérant une protection. Le Protocole est entré en vigueur le 18

juin 2000, et à cette date, douze Gouvernements sont des Parties Contractantes (la Barbade, la Colombie, Cuba, la République Dominicaine, la France, les Pays-Bas, Panama, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadines, Trinité et Tobago, les Etats-Unis d'Amérique, et le Venezuela). Le Protocole contient des dispositions détaillées concernant l'établissement des zones protégées et les zones tampon pour la conservation in situ de la vie sauvage, les mesures de coopération régionales et nationales pour la protection de la flore et de la faune sauvages, l'introduction d'espèces étrangères et génétiquement modifiées, des études d'impact sur l'environnement, la recherche, l'éducation et autres thèmes.

5. Ce plan de travail reflète les recommandations issues des réunions du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (ISTAC), les recommandations de la Première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) (La Havane, Cuba, 27-29 Septembre 2001), les décisions de la Première et de la Deuxième Réunion des Parties Contractantes au Protocole SPAW (SPAW COP 1 et COP 2) (La Havane, Cuba, 24-25 Septembre 2001 et Montego Bay, 6 Mai 2002 respectivement), les décisions de la Dixième Réunion Intergouvernementale du Plan d'Action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Septième Réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la Région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque, 7-11 Mai 2002), de même que les recommandations des réunions intergouvernementales antérieures (IG).
6. Le plan de travail incorpore aussi un certain nombre d'impératifs identifiés dans des discussions antérieures du Programme SPAW. Le Protocole SPAW requiert qu'une attention soit portée sur des questions essentielles comme l'efficacité de la gestion, les rapports et les espèces envahissantes. D'autres questions comme la prospection biologique sont liées à des initiatives globales plus amples.

3. PROJETS ET ACTIVITES

3.1 Coordination du Programme

Objectifs

7. Les objectifs de coordination du programme de SPAW sont les suivants :
 - a) Promouvoir le Protocole SPAW afin d'assurer sa ratification et obtenir l'appui au programme ;
 - b) Assurer que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme satisfont les conditions et les besoins du Protocole SPAW ;
 - c) Développer la coordination, la collaboration, et les mécanismes de communication avec des organisations et des programmes pertinents aux objectifs de SPAW ;
 - d) Améliorer et consolider la contribution des Caraïbes au processus Global Environmental Outlook (GEO), et finalement développer un processus de Rapport sur l'Etat de l'environnement (SOE) des Caraïbes ;

- e) Améliorer la coordination des programmes régionaux des zones et de la vie sauvage protégées ;
- f) Vérifier les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets ; et
- g) Développer et promouvoir un format approprié pour la présentation des rapports nationaux sous SPAW, incluant la détermination et le rapport de l'impact du programme SPAW.

Activités

8. Un officier de programme de CAR/UCR continuera à assurer la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités du programme. Un responsable de projet pour l'ICRAN continuera à prêter assistance à SPAW dans la mise en œuvre des activités de l'ICRAN. Dans la coordination générale du Programme régional de SPAW, on continuera de mettre l'emphase sur la coordination avec des programmes et des organisations pertinentes telles que le Plan d'Action du PNUE - ROLAC, l'Unité pour l'environnement et le développement durable de l'Organisation des Etats des Caraïbes (OECS-ESDU), l'Association des Etats de la Caraïbe (ACS), l'Organisation du Tourisme des Caraïbes (CTO), l'Association hôtelière des Caraïbes - Caribbean Alliance for Sustainable Tourism (CHA-CAST), la Commission centre-américaine pour l'environnement et le Développement (CCAD), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et le programme marin de la Commission mondiale relative aux zones protégées (WCPA). Des ententes de collaboration seront aussi développées avec des initiatives globales ou régionales existantes et émergentes pertinentes au Protocole SPAW, comme l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), le Programme d'Action pour le développement durable des Petits Etats Insulaires en développement (SIDS-POA), le Programme environnemental pour la région des Caraïbes (CREP) du CARIFORUM, le Plan d'Action pour les mammifères marins du PNUE, l'Initiative méso-américaine des barrières corallines (MBRS), le programme des Caraïbes du WCPA, l'initiative White Water to Blue Water (WW2BW) lancée lors du Sommet mondial sur le Développement durable (WSSD) au mois de septembre 2002, et autres initiatives similaires.
9. Les efforts pour la prospection de fonds pour le programme continueront en consultation avec le Coordinateur du CAR/UCR, et en coordination avec les gouvernements pertinents, les donateurs et les organisations partenaires.
10. Le secrétariat développera, en consultation avec les Parties au Protocole SPAW et autres gouvernements, le plan de travail et le budget pour l'exercice biennal 2006-2007, conformément aux objectifs du Protocole et dans le contexte du PEC. Il organisera aussi la Troisième Réunion des Parties au Protocole SPAW et la Troisième Réunion du STAC en 2004 et 2005 respectivement.
11. Outre la Décision No. VIII de la Conférence des Parties 1 de SPAW-COP 1, et les résultats du rapport sollicité par la COP 1, la programmation conjointe des activités avec le Centre d'activités régional de SPAW (SPAW-CAR) et la coordination pendant la mise en œuvre des activités en Guadeloupe seront poursuivies. Des activités spécifiques avec le CAR ont été identifiées ci-après, dans le domaine du programme correspondant.

12. Dans le cadre existant des mémorandums de coopération, la collaboration avec le Secrétariat de la CDB se poursuivra, en particulier, avec les activités répondant au Mandat de Djakarta et conformément à la Décision No. II de la COP 1 de SPAW. Des efforts seront déployés aussi pour le renforcement de la communication et de la collaboration avec la Convention relative aux zones humides d'importance Internationale (Ramsar) et autres traités pertinents tels que CITES et CMS, dans le but de maximiser les efforts et les ressources. Le secrétariat collaborera particulièrement et étroitement avec les Secrétariats de la CDB et de CITES pour la mise en œuvre des Décisions Nos. II et V de la COP 1 de SPAW, si les fonds sont disponibles.
13. Le secrétariat continuera à promouvoir SPAW et ses objectifs à travers des présentations au sein de forums pertinents, des communications avec les Gouvernements, de la sensibilisation du public, et autres mécanismes pertinents y compris l'utilisation et la diffusion de la brochure du Protocole SPAW développée pendant l'année 2001.
14. La meilleure communication possible sera encouragée entre les points focaux de SPAW et le secrétariat, en particulier en gardant la liste électronique de la liste existante et en promouvant les gouvernements pour qu'ils développent des mécanismes de communication plus efficaces entre leurs points focaux et le PEC, SPAW, FEM, Ramsar, CDB, CITES, etc. Ceci requiert d'une participation systématique, continue et active des membres du STAC et des Observateurs sur la liste électronique, conformément aux Recommandations 2 et 12 de la Première Réunion du STAC. Dans ce contexte, et conformément à la Décision 2 (d) du SPAW - COP 2, les Parties et les Observateurs utiliseront la liste électronique existante pour échanger l'information pertinente et discuter des questions relatives à SPAW.
15. Dans ce contexte, le secrétariat encouragera aussi la participation et la présentation de rapports auprès des institutions régionales pertinentes dans les réunions de SPAW-STAC, dans un effort pour forger des liens de collaboration plus étroits et pour promouvoir la coordination.
16. Avec l'entrée en vigueur du Protocole SPAW, l'activité d'aide aux gouvernements sur la formulation d'une législation nationale pour la mise en œuvre du Protocole continuera comme une priorité, si les fonds sont disponibles, conformément aux recommandations de l'Atelier d'aide à la formulation d'une législation nationale pour mettre en œuvre le Protocole SPAW, dans les pays de droit coutumier dans la région des Caraïbes, tenu à Ocho Rios, en Jamaïque, du 6 au 9 Décembre 1993 (voir UNEP(OCA)/CAR WG. 13/5). Une fois entré en vigueur, le Protocole sur les sources de pollution d'origine terrestre, sera utilisé comme un outil pour atteindre les objectifs de SPAW, en particulier en vue de l'importance de la protection des écosystèmes sensibles à la pollution provenant de sources terrestres.
17. Conformément à la Recommandation No. 13 de la Première Réunion du STAC, le secrétariat continuera à collaborer avec le Centre d'activités régional de SPAW (CAR) et le Centre mondial de conservation et de suivi – (PNUE-WCMC) dans le but de compléter un format approprié pour la présentation des rapports selon SPAW, et pour qu'il soit compatible avec les formats existants des autres traités comme la CDB.

18. En collaboration avec le STAC, des efforts seront déployés en vue du développement d'une méthode d'évaluation améliorée du programme SPAW afin de cibler la mesure la plus directe des impacts du programme au niveau national avec la rétroaction active et régulière qui doit être fournie par les gouvernements et leurs points focaux. Par ailleurs, conformément à la Recommandation No. 22 du ISTAC-3, de plus gros efforts seront entrepris pour faire le suivi et l'évaluation des projets régionaux et pour mesurer leur impact.
19. En collaboration avec les partenaires pertinents tels que TNC, CI, BirdLife International, IRF et PNUE-WCMC, le secrétariat explorera la possibilité de développer un mécanisme pour la collecte soutenue de groupes de données liés à la diversité biologique pour alimenter le processus GEO avec la production périodique d'un rapport régional des Caraïbes.
20. Les principaux résultats de la coordination du Programme seront les suivants :
 - a) Un format pour la présentation de rapports nationaux sous SPAW ;
 - b) Des propositions de projet pour appuyer les objectifs et le financement SPAW ;
 - c) Le Plan de travail et le Budget pour l'exercice 2006-2007 ;
 - d) La Troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW ;
 - e) La Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) ; et
 - f) Une plus grande collaboration avec les gouvernements et les organisations pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

3.2 Renforcement des Zones protégées dans la Région des Caraïbes.

Objectifs

21. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
 - a) Renforcer la gestion des parcs et des zones protégées de la Région des Caraïbes, y compris la communication entre les parcs et les zones protégées à l'intérieur de la région ;
 - b) Aider les Gouvernements à identifier et à établir des zones protégées ;
 - c) Sensibiliser les Gouvernements sur la nécessité et l'importance du financement des zones protégées et promouvoir le développement de mécanismes de financement et de stratégies pour une gestion réussie des parcs et des zones protégées ; et
 - d) Promouvoir les zones protégées dans le contexte de la conservation d'importantes ressources naturelles nécessaires au développement durable de la région.

Activités

22. Le secrétariat facilitera et promouvra le développement d'un réseau régional de zones protégées, selon les dispositions de l'Article 7 du Protocole SPAW. Les Gouvernements seront invités à proposer des zones protégées à inscrire dans le réseau, sur la base des lignes directrices communes développées à cette fin avec le SPAW/CAR (voir l'activité

- 3.2 ci-dessous), conformément aux dispositions de la Décision No. IV de la COP1-SPAW, et les Recommandations 8 et 9 de la Première Réunion du STAC.
23. La Commission Mondiale relative aux zones protégées (WCPA), et sa Réunion régionale de Planification pour les Caraïbes qui a eu lieu du 17 au 19 octobre 2002 a décidé que la cible principale du travail du WCPA dans les Caraïbes serait d'aider le secrétariat dans la mise en œuvre du Programme SPAW. La WCPA-Caraïbes collaborera avec le secrétariat dans les activités suivantes :
- a) Le développement des critères de sélection des zones protégées à inscrire dans les listes du Protocole SPAW ;
 - b) Rehausser les Caraïbes dans les décisions de politique globale, en particulier par le biais du travail des groupes d'étude de la WCPA ;
 - c) Aider à la formation de formateurs au niveau de l'initiative de gestion des MPA ;
 - d) Participer aux Réunions de SPAW comme Observateur ; et
 - e) Incorporer les activités d'appui à SPAW dans son programme triennal.
24. Le secrétariat collaborera avec la WCPA-Marine, NOAA, The Nature Conservancy (TNC) et autres partenaires au développement et à la mise en œuvre du Plan de Coordination régional (PCR) pour encourager les réserves marines dans la Région des Caraïbes. Cette initiative, lancée en 2002, est orientée à améliorer l'efficacité des réserves marines existantes et proposées (des zones libres de prises), à travers le développement de propositions spécifiques et pour contribuer dans d'autres initiatives pertinentes dans la région. Les zones cibles du PCR incluent la recherche/suivi biophysique et socio-économique ; l'éducation et la formation ; le financement durable ; l'efficacité de la gestion, et la communication et le travail en réseau.
25. Le secrétariat continuera à promouvoir le Réseau des responsables de zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et à fournir l'assistance technique pour renforcer la gestion des zones marines protégées (MPA) dans la région. Les activités spécifiques incluront :
- a) La mise en œuvre continue du fonds des petites donations pour apporter une aide directe aux MPA, avec des versements allant jusqu'à US\$8,000 par zone, sur la base des demandes et des besoins prioritaires et conformément aux critères pertinents élaborés dans ce but ;
 - b) Une mise à jour continue et une amélioration de la base de données de la MPA à travers le site Internet du PEC, en collaboration avec le CEPNET et le PNUE-WCMC ;
 - c) Continuation de la publication d'information pertinente aux MPA et à CaMPAM dans de bulletins existants, tels que CEPNews et autres programmes pertinents ;
 - d) Une mise à jour et une aide continue à la liste de CaMPAM pour servir d'outil efficace aux responsables de la MPA pour communiquer entre eux, pour échanger des informations et des expériences et pour chercher des conseils et de l'aide dans la solution de problèmes ;

- e) Convoquer à une réunion de responsables des MPA pour aider à la réactivation du réseau, à l'identification des questions et des besoins prioritaires et à la promotion d'arrangements efficaces de gestion ; et
 - f) Promotion de l'utilisation du CaMPAM pour créer des "jumelages" et des tutorats entre les Zones marines protégées de la région, de même que pour développer des lignes directrices générales pour partager des bases de données et des études techniques.
26. Conformément aux activités approuvées pour le Protocole SPAW pour la période 2002-2003 sur l'efficacité des MPA, le secrétariat continuera à collaborer avec le Projet UK/DFID d'évaluation institutionnelle des Zones marines protégées des Caraïbes, mis en œuvre par MRAG Ltée, l'Université des Indes occidentales (UWI-NRMP) et le CCA. À travers le CaMPAM, le secrétariat promouvra et aidera à la diffusion des lignes directrices du projet sur l'efficacité de la co-gestion pour augmenter les bénéfices des Zones marines protégées pour les communautés les plus pauvres et aidera à la diffusion des produits entre les pays de la Région des Caraïbes.
27. La gestion des espèces envahissantes est devenue l'un des problèmes principaux auxquels doivent faire face les zones protégées dans les Caraïbes. Le secrétariat coopérera avec les institutions régionales et internationales comme le Secrétariat de la CDB, Conservation Internationale (CI), La Island Resources Foundation (IRF), BirdLife International et TNC, qui traitent des questions de gestion des espèces envahissantes dans les zones protégées, en particulier sur :
- a) Le partage de l'information ;
 - b) Le développement de techniques d'étude de terrain ;
 - c) La production de matériels de formation ; et
 - d) La formation du personnel des zones protégées.
28. Le secrétariat renforcera ses liens avec l'Institut de Pêche du Golfe du Mexique et des Caraïbes (GCFI) pour :
- a) Faciliter un meilleur accès des responsables de zones protégées à la recherche pertinente ;
 - b) Continuer à promouvoir des ateliers de travail sur les MPA, tenus comme une partie de la conférence annuelle du GCFI ; et
 - c) Continuer à appuyer la participation des responsables des zones protégées aux conférences du GCFI et aux ateliers sur les MPA, pour qu'ils puissent se bénéficier et partager des connaissances et des recherches pertinentes.
29. Le secrétariat renforcera ses liens avec l'Association de Conservation des Caraïbes (CCA), en particulier concernant la coordination avec son Programme de Gestion marine et côtière (CaMMP), et la composante des aires de loisirs du Programme environnemental régional des Caraïbes (CREP). Certaines des actions spécifiques liées au CREP sont les suivantes :
- a) Explorer la participation du secrétariat au sein du comité consultatif technique, établi par la CCA pour des projets de sites de démonstration d'aires de loisirs ;

- b) Addition des responsables des sites d'aires de loisirs dans le réseau CaMPAM ; et
 - c) Diffusion d'information.
30. Le secrétariat explorera la possibilité de développer une collaboration avec le secrétariat de la Convention concernant le Patrimoine mondial (WHC). En 2002, l'UNESCO avait conduit un processus de consultation d'experts internationaux, impliquant des experts de la Région des Caraïbes, dans le but d'identifier des agglomérations et/ou des sites transfrontaliers marins ou côtiers de valeur de biodiversité, pour être proposé comme Site Patrimoine de l'Humanité, et actuellement le WCPA est en train d'analyser les propositions. Le secrétariat de SPAW :
- a) Aidera les pays membres dans leur participation dans la Convention sur le Patrimoine de l'Humanité là où c'est possible, par exemple au niveau de la préparation de la documentation sur les sites proposés, si compatibles à des sites SPAW ;
 - b) Contribuera si possible à l'identification de sites ;
 - c) Promouvra la participation d'experts de la région dans les équipes d'évaluation de sites ; et
 - d) Collaborera avec les autres institutions régionales sur des questions et des initiatives liées à l'identification, l'évaluation et l'établissement de sites Patrimoine de l'Humanité.
31. Les principaux résultats de ce sous-programme seront les suivants :
- a) Une meilleure gestion des Zones marines protégées à travers l'assistance du Fonds de petites donations CaMPAM ;
 - b) Une liste initiale de zones protégées sous le Protocole SPAW ; et
 - c) Une plus grande coordination avec les efforts et les initiatives pertinentes d'appui aux zones protégées et une collaboration avec GCFI, CI, TNC, WCPA, UICN, CCA, BirdLife International et l'UNESCO-WHC.

3.3 Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées

Objectifs

32. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- a) Promouvoir et prêter assistance à la mise en œuvre des lignes directrices pour l'établissement et la gestion de zones protégées développées dans le cadre du Protocole SPAW ; et
 - b) Promouvoir la planification d'un système national pour les zones protégées comme un mécanisme pour élaborer des mécanismes de rapports et la législation pertinente.

Activités

33. Le projet des lignes directrices pour l'évaluation des zones protégées pour aider à leur inscription sur la liste du Protocole SPAW, sera analysé lors de l'atelier d'experts qui aura lieu au mois de novembre 2003. Le secrétariat collaborera avec le CAR-SPAW pour identifier et négocier, pendant la période biennale, avec les pays membres intéressés, une

activité pilote pour tester les lignes directrices proposées. Le secrétariat promouvra aussi chez les Parties l'utilisation de la publication de l'UICN sur la planification de systèmes nationaux pour les zones protégées.

34. Dans un effort pour promouvoir les expériences réussies au sein des Zones marines protégées dans la Région des Caraïbes, le secrétariat est en train de collaborer avec la Commission mondiale sur les zones protégées (WCPA) dans les Caraïbes pour recueillir un certain nombre d'études de cas sur les zones protégées et le Protocole SPAW afin de les présenter au 5^e Congrès mondial de Parcs (WPC) en Septembre 2003. Par ailleurs, la WCPA-Caraïbes, en collaboration avec Conservation International (CI) a entrepris une analyse sur la diversité biologique et les zones protégées comme une contribution au WPC. Le Programme régional de SPAW contribue à cet effort tout d'abord à travers les bases de données des espèces et le CaMPAM et les études de cas des MPA pertinents. Étant donné l'échelle de cette initiative, toutes les analyses requises ne seront pas terminées pour le WPC, cependant, cette activité sera poursuivie pendant la période biennale et les différences et les lacunes seront identifiées et traitées. Le secrétariat collaborera avec le WCPA pour que les résultats et les produits du WPC soient disponibles aux Parties au Protocole SPAW.
35. Conformément à la Décision No. 9 de la COP-2, le secrétariat explorera la nécessité de développer des critères d'évaluation des dérogations à Article 11 du Protocole SPAW. Si cela était recommandé par la Deuxième Réunion du STAC, le secrétariat établira un groupe de travail ad hoc pour entreprendre des discussions sur cette question avant la Troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW. La liste électronique SPAW serait utilisée comme moyen de communication pour cette activité.
36. Le secrétariat continuera à collaborer avec les institutions régionales dans le développement de lignes directrices d'évaluation des impacts socio-économiques des zones protégées. Spécialement avec le WCPA-Marin, NOAA, CCA et le Programme de Gestion de Ressources naturelles – l'Université des Indes occidentales- (UWI-NRMP), il travaillera sur l'initiative d'établir un système de suivi régional à long terme pour collecter, analyser et comparer les données socioéconomiques grâce à la collaboration des programmes de gestion côtière dans toute la Région des Caraïbes.
37. L'information recueillie par le SPAW/CAR avec les ONG pertinentes et les partenaires, concernant les étapes et les processus pour éviter que des espèces soient menacées ou en danger sera révisée. Si cela était recommandé par le STAC, un groupe de travail *Ad Hoc* pourrait être créé pour élaborer au projet des critères et des lignes directrices afin qu'il puisse être analysé par les Parties pendant la période 2004-2005.
38. Les principaux résultats de ce sous-programme seront les suivants :
 - a) Des lignes directrices pour la sélection des zones protégées à être inscrites sur la liste du Protocole SPAW ;
 - b) Une compilation d'études de cas MPA et d'analyses de brèches dans des zones protégées présentées lors du 5e Congrès Mondial de Parcs ; et
 - c) Une compilation d'informations et de brouillons de lignes directrices et de critères pour éviter que des espèces soient menacées ou en danger.

3.4 La conservation des espèces menacées et en danger

Objectifs

39. Les objectifs de cet élément de programme sont les suivants :

- a) Créer un consensus dans la région sur les priorités de la gestion des espèces migratoires et en danger ;
- b) Mettre en œuvre les activités prioritaires des plans existants de gestion et de restauration des espèces, développés dans le cadre du Protocole SPAW ; et
- c) Développer s'il y a lieu des plans et des programmes de gestion concernant les espèces prioritaires de préoccupation régionale y compris celles d'importance économique.

Activités

40. Les activités se basent sur les priorités déjà identifiées par les Gouvernements lors de réunions précédentes, de même que sur le suivi requis des activités antérieures et en cours. Elles incluent :

- a) Continuer la mise à jour, la maintenance et la diffusion de la base de données sur les espèces du Protocole SPAW à travers le site Internet du PEC en collaboration avec les gouvernements, CEPNET, et PNUE-WCMC. Par ailleurs, une collaboration sera explorée avec Conservation International (CI), pour élaborer des évaluations des espèces sous SPAW, de même que pour aider à l'identification d'espèces supplémentaires devant être inscrites sous SPAW. CI travaille avec la Commission pour la Survie des Espèces de l'UICN et ses groupes de spécialistes pour évaluer l'état des espèces des Caraïbes selon les critères de la Liste Rouge. L'objectif est aussi d'augmenter la présence des espèces des Caraïbes dans la base de données en ligne de la Liste Rouge. Cette base de données, conjointement avec les efforts de la CI pour cartographier les espèces et leur vaste base de données géo-spatiale de populations d'espèces marines des Caraïbes, sera un outil utile pour évaluer les menaces à la diversité biologique des Caraïbes, pour identifier des sites critiques pour les Zones marines protégées, et une contribution importante à la base de données des espèces de SPAW.
- b) En collaboration avec les gouvernements, sélectionner et mettre en œuvre des actions prioritaires contenues dans les plans nationaux de restauration de la tortue marine des pays engagés et intéressés ;
- c) Préparer deux plans de restauration supplémentaires pour les tortues marines dans les pays engagés et intéressés en collaboration avec les organisations pertinentes comme WIDECASST ;
- d) Continuer la mise en œuvre du plan régional de gestion du lamantin et préparer deux plans nationaux de restauration des lamantins dans les pays engagés et intéressés et en collaboration avec les organisations pertinentes ;

- e) Le secrétariat continuera à participer au Dialogue sur la Tortue à écaille de la Région des Caraïbes, organisé par le Secrétariat de CITES. D'autres activités vont inclure de :
 - i. Collaborer à la définition finale des lignes directrices de gestion régionale de la tortue marine avec les gouvernements et les partenaires régionaux tels que WIDECAST ; et
 - ii. Faciliter les consultations régionales dans les Caraïbes sur la question.
 - f) Collaborer avec le Caribbean Regional Fisheries Mechanism (CRFM), connu auparavant sous le nom de CARICOM Programme de gestion des ressources des pêcheries des Caraïbes (CFRAMP), pour participer dans des actions pertinentes résultant de la révision régionale de la gestion des pêcheries dans les Caraïbes et en particulier celles qui sont liées à la gestion des pêcheries de l'escargot de mer et de la langouste. La collaboration sera aussi entreprise avec CITES concernant le plan régional de gestion de l'escargot de mer rose, qui est actuellement inscrit dans le Processus de Révision de commerce significatif de CITES et la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) de la FAO ;
 - g) Collaborer avec les gouvernements et les organisations pertinentes comme le International Fund for Animal Welfare (IFAW), the Marine Education and Research (MER) Centre and the Eastern Caribbean Cetacean Network (ECCN) pour développer le plan d'action régional et le programme de conservation des mammifères marins portant sur le recueil d'information et l'éducation. Ceci va inclure la tenu d'un atelier d'experts régionaux, probablement au début de 2004, avec l'appui financier de l'IFAW tel qu'il a été décidé lors de la Première Réunion du STAC et de la Deuxième Réunion de la COP-SPAW ;
 - h) Continuer la préparation et la publication de matériels éducatifs sur la conservation d'espèces prioritaires en collaboration avec des organisations partenaires, comme l'Association pour la conservation des Caraïbes (CCA), ECCN, IFAW, le Centre MER, WIDECAST, etc. ; et
 - i) Le secrétariat continuera à appuyer les évaluations régionales sur les frayères et la formation pertinente avec l'appui des organisations pertinentes telles que CRFM, GCFI, et TNC. L'information et les rapports résultants seront diffusés entre les gouvernements pour promouvoir la conservation de sites importants.
41. En ce qui concerne les critères d'inscription des espèces dans les listes des Annexes au Protocole, le secrétariat mettra en œuvre des actions de suivi, décidées lors de la deuxième réunion de STAC.
42. Une collaboration sera entreprise avec BirdLife International Partnership dans le programme global pour identifier et conserver les zones d'oiseaux importants (IBA). BirdLife International coordonne le Programme de la Liste rouge des oiseaux et constitue l'autorité formelle de l'UICN sur les oiseaux. Les IBA ce sont des sites d'importance pour les oiseaux menacés globalement, pour les oiseaux d'extension limitée, et pour les concentrations significatives d'oiseaux en reproduction, de passage et en hibernation. Les IBA sont identifiés en utilisant des critères normalisés qui incluent de nombreuses espèces d'oiseaux inscrites dans les listes de l'Annexe II du Protocole SPAW. Les associés à Birdlife dans les Caraïbes sont actuellement en train d'identifier, de

documenter et de conserver activement des IBA de plusieurs pays comme ceux de la République Dominicaine, du Bahamas, de Cuba, de la Jamaïque et des territoires du Royaume-Uni. Le programme régional de SPAW se propose d'appuyer ces efforts actuels avec la participation d'autres pays de la région.

43. Conformément à l'Article 12 du Protocole, le secrétariat explorera la possibilité de collaborer avec les partenaires pertinents dans l'évaluation et le contrôle d'espèces exotiques et envahissantes de la région. Un consortium d'organisations intéressées comme la BirdLife International, Society for Conservation and Study of Caribbean Birds, UICN-Groupe de spécialistes des espèces envahissantes, Island Conservation et ONG locales, a été organisé dans le but de développer un programme de contrôle des espèces envahissantes dans les Caraïbes pour aider à la conservation des oiseaux. Le secrétariat participera à l'atelier régional sur les espèces envahissantes programmé pour le mois de juillet 2003 et aidera à l'identification ultérieure et à la sélection de propositions de financement pour développer la capacité, et atténuer stratégiquement la menace que représentent les espèces envahissantes pour la conservation des oiseaux. Par ailleurs, une collaboration va être explorée le cas échéant avec Conservation International (CI) pour qu'il développe une base de données des espèces exotiques pour les Caraïbes comme complément à la base de données sur les espèces exotiques de poissons d'eau douce existante. Ce travail sera coordonné avec TNC conjointement à leurs efforts d'analyse de la menace des espèces envahissantes sur la biodiversité des Caraïbes, qui sera disponible plus tard en 2003.
44. Le secrétariat collaborera avec Conservation International (CI) dans d'autres efforts de conservation d'espèces marines, en particulier avec celui du Programme d'évaluation rapide (RAP) entrepris par CI. À travers d'équipes de recherche multinationales, CI organise des études de terrain pour orienter le développement de zones et de couloirs protégés. Les résultats et les données sont déposés dans les systèmes d'information des institutions locales, publiés chaque année et mis à disposition du public gratuitement. Les études de terrain mettent l'accent sur la formation aux technologies d'évaluation et de suivi de la diversité biologique. Les RAP sont un outil utile pour identifier des points chauds de la conservation. À travers SPAW et sur demande des pays de la région des Caraïbes, il serait possible d'identifier des sites cible supplémentaires pour mettre en application des RAP.
45. Les principaux résultats de ce sous-programme sont les suivants :
 - a) Une base de donnée mise à jour et plus intégrale des espèces sous le Protocole SPAW disponible à travers le site Internet du PEC ;
 - b) Deux plans de restauration des tortues marines dans deux pays supplémentaires et des actions de conservations concrètes par des pays engagés ;
 - c) Des lignes directrices régionales pour la gestion de la tortue marine ;
 - d) Le lancement et le démarrage d'une base de données d'espèces envahissantes pour SPAW ;
 - e) Un plan d'action régional pour la conservation des mammifères marins ; et

- f) Un document conceptuel sur le programme de contrôle des espèces envahissantes menaçant la conservation des oiseaux dans la région et un ensemble de propositions.

3.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins

Objectifs

46. Les objectifs qui guident ces activités sont les suivants :
- a) Aider à la gestion des écosystèmes côtiers et marins de la région sur une base durable, en particulier à travers des pratiques durables ;
 - b) Mobiliser des actions et la volonté politique des gouvernements et autres partenaires, pour la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés comme la mangrove et les lits d'herbiers marins ; et
 - c) Collaborer avec les institutions régionales et internationales et les Secrétariats d'autres conventions comme Ramsar dans des initiatives pour concevoir, mettre en œuvre et apprendre sur les interventions orientées vers une utilisation sage des ressources marines et côtières.

Activités

47. La plus grande partie du sous-programme de SPAW sur les écosystèmes a été mise en œuvre à travers la composante caribéenne du projet du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN). L'initiative ICRAN est actuellement appuyée par un projet de quatre ans établi en 2000 à travers un partenariat global dans le but de mettre en œuvre des éléments du plan stratégique de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), et de faciliter les bonnes pratiques de gestion du récif corallien. Les activités de l'ICRAN dans la région des Caraïbes pendant la période biennale sont détaillées ci-après au point 3.6.
48. Outre les activités de l'ICRAN, les activités suivantes sont aussi proposées sur la base des recommandations précédentes des gouvernements et des partenariats stratégiques :
- Identifier s'il y a lieu avec le TNC (et ses institutions partenaires) au développement d'un plan éco-régional pour les Caraïbes et à la promotion d'un Programme de TNC Transforming Coral Reef Conservation (TCRC). Les produits qui en résulteront aideront les gouvernements à satisfaire aux obligations engagées sous le Protocole SPAW en fournissant une information accessible sur l'état des espèces et des habitats en vue d'établir un réseau plus efficace national ET REGIONAL de zones protégées.
 - L'appui aux groupes sous-régionaux de suivi des récifs coralliens organisés en 1999 pour fonctionner en tant que points de liaison du GCRMN continuera comme le complément, le cas échéant, du financement de l'ICRAN. Il inclura la formation de groupes ou sur place, l'assistance technique, et la gestion des données de même que le suivi des ReefCheck et les évaluations d'AGRRA où il existe encore des brèches, et la production de matériels éducatifs et de formation ciblée, comme les tableaux d'identification des espèces caribéennes de récifs coralliens en Anglais et en Espagnol.

- Le secrétariat, en étroite collaboration avec la Convention Ramsar et autres organisations pertinentes, promouvra des activités liées à la conservation et à l'utilisation durable des mangroves, y compris :
 - a) Un diagnostic général basé sur l'information existante sur l'état des mangroves dans la région et leur gestion ; et
 - b) La participation continue dans les discussions, les partenariats et les activités émanant de l'initiative sur le transfert des technologies solides du point de vue environnemental pour la gestion durable des forêts de mangrove en Amérique latine et les Caraïbes.
 - La coordination avec le Secrétariat de l'ICRI continuera s'il y a lieu, pour promouvoir le processus ICRI entre les gouvernements, les ONG, les institutions et les communautés.
49. Le secrétariat collaborera avec l'équipe subsidiaire de la CBD de consultation scientifique, technique et technologique (SBSTTA) sur les questions pertinentes à SPAW, en particulier :
- a) Le développement de lignes directrices sur la diversité biologique et le tourisme à être utilisées dans des activités liées au développement du tourisme durable ainsi que des études de cas sur la mise en application de lignes directrices ;
 - b) Partager l'information liée à la diversité biologique du milieu marin et côtier et des zones protégées ;
 - c) Développer des lignes directrices pour la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la restauration des espèces rares menacées.
50. Les principaux résultats de ce sous-programme sont les suivants :
- a) Des rapports sous-régionaux et/ou nationaux sur l'état des récifs coralliens et le matériel éducatif.
 - b) L'état des Mangroves dans le rapport des Caraïbes ; et
 - c) Des lignes directrices pour la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés développés dans le cadre de la CDB.

3.6 Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) dans la région des Caraïbes

Objectifs

51. Les buts globaux du projet sont :
- a) Établir un réseau global des sites de démonstration en fonctionnement avec une Gestion intégrée des côtes (ICM) et des zones marines protégées pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion avec l'implication engagée des communautés locales ;
 - b) Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, les menaces à leur durabilité et les actions nécessaires à réaliser pour les protéger ; et

- c) Créer des séries intégrées d'activités d'évaluation globale pour faciliter une gestion efficace des zones de récifs coralliens en apportant une information essentielle.

Activités

52. Le projet de l'ICRAN dans les Caraïbes entrera dans sa 2e phase pendant la période du plan de travail 2004-2005 de SPAW. Il continuera à fournir une assistance technique à plusieurs niveaux pour les sites de démonstration choisis, et autres MPA ou sites ICM pour renforcer leur capacité dans des zones de gestion plus fragiles et les amener à un état de faible risque selon la classification des risques. Cette activité qui doit être mise en œuvre avec les partenaires comme PNUE-WCMC, TNC, et UICN, inclut :
- L'élaboration ou la mise à jour de leurs plans de gestion ;
 - Le développement et la mise en œuvre de mécanismes de génération de revenus appropriés pour le site tels que cotisations, concessions, ventes, taxes, etc. ; et
 - Un suivi normalisé modique des récifs coralliens entre tous les sites et les MPA qui participent y compris la participation dans GCRMN, CARICOMP, ReefCheck, etc.
 - Création de cartes de populations dans les Zones marines protégées et leurs écosystèmes respectifs.
53. Une cible majeure de l'ICRAN pendant la période biennale sera l'identification de communautés pertinentes autour des MPA ou de site ICM et la mise en œuvre de petites donations pour le développement des meilleures pratiques, de financement durable, de ressources alternatives qui éliminent ou minimisent l'utilisation non durable des ressources provenant des récifs coralliens, etc.
54. Continuer à générer la capacité de gestion des responsables et du personnel des MPA par le biais de la formation. Ceci pourra être obtenu grâce au programme de formation pour formateurs à la gestion de MPA, décrit ci-après sous l'activité 3.7.
55. Le secrétariat continuera à travailler avec l'Institut de ressources mondiales (WRI) responsable des Reefs@Risk dans les Caraïbes et le World Fish Center (ICLARM), dans l'analyse des menaces et de la valeur des ressources marines côtières, tenant compte des menaces provenant du développement côtier, de la pollution, la sédimentation et la pêche excessive, joint au potentiel du tourisme et autres activités à l'intérieur des zones côtières. Ces analyses fourniront une justification explicite pour améliorer la gestion et la protection des ressources côtières. Le modèle de menace et l'analyse de valorisation économique sont des composantes essentielles du projet. Reefs@Risk a l'intention de fournir des informations et des outils à un large public. Les groupes cibles sont les institutions internationales de prêts et de développement ; des fonctionnaires de la protection du milieu marin ; les responsables des politiques, les responsables des ressources ; les ministères du commerce et du tourisme ; la communauté scientifique ; les organisations non gouvernementales et le public en général. Tous les résultats du projet seront disponibles à travers Internet. Le rapport publié et une affiche seront largement diffusés dans toute la région. L'ensemble des données et l'outil de planification de SIG

seront non seulement accessibles sur Internet mais aussi envoyés aux partenaires locaux sous forme de CD-ROM.

56. PNUE-CAR/UCR révisera et évaluera les pratiques de gestion existantes sur les Zones marines protégées MPA et ICM concernant les récifs coralliens et cueillera les études de cas des meilleures pratiques. CAR/UCR continuera à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques dans des sites sélectionnés.
57. Un ensemble intégral d'activités entrecroisées seront entreprises en collaboration avec les partenaires de l'ICRAN et en étroite coordination avec PROARCA/COSTAS et le projet du Système méso-américain FEM/Système mesoaméricain de barrières corallines (MBRS), pour terminer et mettre en œuvre le projet Mesoamerican Reef Alliance, dont le but est de prêter assistance au niveau de l'utilisation durable et la conservation des récifs coralliens en Amérique centrale, en particulier au Système mesoaméricain de barrières corallines. L'Alliance a été lancée lors du Sommet mondial sur le développement durable par la USAID et la Fondation des Nations Unies. 1,5 million \$ US a été reçu pendant 2003 de l'USAID et qui a été égalé ensuite par la Fondation des Nations Unies, soit un total de 3 millions \$ US pour ce projet sous l'ICRAN.

Le projet a pour but de traiter les questions suivantes :

- a) Évaluer l'état des activités sur terre et développer des modèles pour aider les meilleures pratiques de gestion des bassins versants. Ceci inclut aussi une estimation de la dispersion des sédiments et des nutriments et des meilleures pratiques de gestion des bassins versants ;
 - b) Mettre en œuvre une série de mesures pour le tourisme durable à l'intérieur des zones des récifs coralliens qui vont bénéficier non seulement les communautés locales mais aussi aider à la conservation de la base des récifs coralliens pour le tourisme. Ceci inclut l'élaboration d'un schéma de code de conduite pour les opérateurs des services de plongée, les liens entre les initiatives de tourisme durable en Amérique centrale et les Caraïbes en établissant des partenariats avec le secteur privé, comme l'industrie des bateaux de plongée, qui puissent bénéficier toutes les parties impliquées y compris la communauté locale ; et
 - c) Travailler avec les communautés locales pour développer des pêcheries durables en portant une assistance aux communautés dans le suivi et la gestion de leurs propres ressources et entreprendre une série d'activités de génération de revenus. Cela sera obtenu en créant des alliances entre les secteurs du tourisme et de la pêche, en utilisant les coopératives de pêcheurs pour faciliter les ressources alternatives aux pêcheries et en promouvant les pêcheries durables au moyen de sites de démonstration.
58. Les buts majeurs de ce sous-programme sont les suivants :
- a) Un réseau actif et fonctionnel de MPA et de sites côtiers servant de démonstration et des sites cibles, en partageant des expériences et des informations et aidant à la solution de problèmes ;
 - b) Une capacité de gestion améliorée et renforcée dans au moins dix Zones marines protégées de la région ;

- c) Un appui continu au processus ICRI de toute la région renversant l'état de santé en déclin des récifs coralliens.
- d) Des études de cas documentées sur les impacts positifs et négatifs des pratiques de gestion marine et côtière des systèmes de récifs coralliens et des actions recommandées pour diffuser largement le cas échéant les pratiques améliorées auprès des communautés locales.
- e) Des pratiques de gestion côtière qui devront être améliorées dans plusieurs sites de la région avec comme résultat de meilleures conditions pour les récifs. Plusieurs communautés locales ont des ressources d'alternatives durables et améliorées totalement engagées dans la mise en œuvre des meilleures pratiques.
- f) Des réseaux coordonnés nationaux et sous-régionaux de personnes, organisations et institutions (points de liaison) qui conduisent des suivis peu coûteux des récifs coralliens pour des interventions administratives et pour contribuer avec le GCRMN, le Centre d'information des zones côtières des Caraïbes basé au Centre de recherches marines, l'Université des Indes Occidentales et ReefBase. L'information générée contribuera au Rapport global de l'Etat des récifs coralliens dans le Monde, qui sera utilisé pour sensibiliser le public et pour guider les interventions administratives.
- g) Une information analysée sur l'état et la protection des récifs coralliens et ses menaces dans toute la région à travers le rapport Reefs at Risk et les matériels (à travers WRI), largement diffusés en collaboration avec l'Alliance pour le récif corallien Coral Reef Alliance (CORAL/ICRIN). Le modèle basé sur SIG donnera comme résultat une base de données systématique et consistante des menaces des récifs coralliens et une estimation de ce qui est en jeu si ces menaces ne sont pas réduites.
- h) Une information documentée sur la valeur socio-économique des récifs coralliens visant à influencer le changement auprès des décideurs publics et privés.
- i) Des données et des cartes de répartition régionale des Zones marines protégées et leurs récifs, avec une information plus détaillée sur les sites de démonstration, les leçons apprises et les matériels de formation disponibles sur le site Internet des UCR et du PNUE-WCMC.

3.7 Formation à la Gestion des zones protégées et de la vie sauvage

Objectifs

59. Les objectifs à atteindre dans cette composante de programme sont les suivants :
- a) Offrir des opportunités de formation aux responsables des zones et la vie sauvage marines et côtières protégées ;
 - b) Mettre en œuvre la composante de formation du projet ICRAN ;
 - c) Développer un cadre de responsables de Zones marines protégées dans la région, dûment formés dans la matière et ayant le savoir-faire pour former d'autres personnes au niveau local ; et
 - d) Fournir des opportunités de formation aux personnes impliquées dans la formulation de politiques et l'élaboration de législation réglementant les cadres nationaux de

gestion de la vie sauvages et des zones protégées ainsi que dans la mise en œuvre du protocole SPAW.

Activités

60. Une activité majeure de cette période biennale sera la continuation du programme de formation pour formateurs à la gestion de Zones marines protégées, initié en 1999. Celui-ci inclura :
 - a) Une compilation par les Gouvernements de leurs programmes nationaux de formation pertinente pour les zones protégées et pour la vie sauvages afin d'aider le secrétariat à identifier les ressources existantes et le support technique potentiel;
 - b) La mise en œuvre de deux cours supplémentaires régionaux de Formation pour formateurs à la Gestion de Zones marines protégées pour responsables anglophones et hispanophones de Zones marines protégées financés et mis en œuvre dans le cadre du projet ICRAN;
 - c) Mise en œuvre d'activités locales de formation, assurées par des personnes formées par le cours de Formation pour formateurs, pour lesquelles un support financier nominal sera accordé;
 - d) Identification des Zones marines protégées ayant "de meilleures pratiques" pour être sélectionnées comme sites pour de futures formations et stages dans la région; et
 - e) Une évaluation de l'impact du programme de formation pour évaluer son efficacité, pour assurer des futurs cours de formation et pour actualiser le manuel de formation.
61. Une autre activité majeure sera de continuer et de rehausser la coordination avec les organisations pertinentes comme les Secrétariats de CITES et CMS, UICN, le Réseau *Wider Caribbean Sea Turtle Recovery* (WIDECAST), et les agences nationales telles que le Service de la chasse et de la pêche des Etats-Unis, pour développer des activités de formation sur la gestion de la vie sauvage importantes pour la région.
62. Le secrétariat de SPAW contribuera à la formation sur les obligations et les conditions du protocole SPAW en collaboration avec les gouvernements et en coordination avec d'autres Secrétariats.
63. Le secrétariat collaborera avec les TNC dans leurs ateliers sur la Planification de sites de conservation, dans lesquels sont formés des responsables de sites au développement de méthodologies et de stratégies pour réduire les menaces des zones protégées.
64. Les principaux résultats de ce sous-programme sont les suivants :
 - a) Une compilation des programmes nationaux de formation pertinents à SPAW; et
 - b) Un cadre d'au moins 25 à 30 responsables des Zones marines protégées formés sur tous les aspects de gestion des zones protégées ainsi qu'à des habiletés de communication pour transmettre les connaissances à d'autres personnes et à son équipe dans la zone marine protégée.

3.8 Tourisme durable

Objectifs

65. Les objectifs de la composante de tourisme durable du programme sont les suivants :
- a) Promouvoir les pratiques de tourisme durable ;
 - b) Étendre les résultats atteints du projet Caribbean Environment Network (CEN) ; et
 - c) Développer des liens efficaces avec les CTO, la Caribbean Alliance for Sustainable Tourism (CAST), et autres organisations pertinentes engagées dans le tourisme durable dans la région des Caraïbes.

Activités

66. Le soutien continue à CTO et CAST dans le développement et la mise en œuvre de normes et d'initiatives pour le tourisme durable, en particulier pour :
- a) Apporter une information générale et du conseil sur des questions importantes pour SPAW ;
 - b) Coordonner et appuyer le cas échéant les ateliers de formation ;
 - c) Aider à promouvoir l'établissement de la région des Caraïbes comme Zone de tourisme durable, adoptée par les 33 pays membres de la CTO en tant que résultat principal du Cadre régional de politique pour le Tourisme et ensuite par l'Association des états de la Caraïbe (ACS) (Carthagène, Novembre 1997);
 - d) Faciliter la mise en œuvre de la campagne Drapeau Bleu dans les Caraïbes. La troisième réunion des coordinateurs nationaux de la campagne (Ocho Rios, Jamaïque, Mars 13-15, 2003) a décidé de revoir les critères de qualité de l'eau pour inclure la conservation des récifs coralliens. La réunion a aussi décidé d'ajouter de nouveaux critères liées à la conservation des récifs coralliens. On s'attend à ce que SPAW joue un rôle actif dans la révision de ces critères et de conduite pour la communauté internationale des récifs coralliens.
67. Renforcer les capacités humaines pour le tourisme durable en incluant deux cours régionaux de formation supplémentaires, utilisant les manuels de formation développés dans le projet CEN ; la publication en espagnol des matériels de référence du projet CEN (en particulier l'Annuaire *Green Resource Directory*, les Etudes de cas des meilleures pratiques de gestion hôtelière, le Manuel de gestion des dunes de sable et le Manuel pour opérateurs chargés des épurations des eaux usées) ; et appuyer le développement de stratégies nationales de tourisme durable à travers la préparation de diagnostics des zones clé pour le tourisme et de processus de consultation nationales avec les parties prenantes dans les trois pays pilotes où un travail préliminaire a été entrepris à travers le CEN (probablement Anguilla, République Dominicaine, et Sainte Lucie). La création de capacités pour la préparation et la mise en œuvre de programmes de tourisme basés sur les communautés sera encouragée.
68. Le secrétariat coordonnera le cas échéant avec OECS-ESDU la mise en œuvre de la stratégie de l'OECS pour le tourisme durable. Cette stratégie est orientée spécialement

sur les activités touristiques basées sur les communautés et par conséquent elle est très importante pour les zones protégées. La coopération entre les deux institutions augmentera les leçons potentielles qui devront être tirées des activités de démonstration sous les deux programmes.

69. Le secrétariat négociera avec l'UICN afin que les gouvernements et les organisations pertinentes puissent avoir accès aux documents sur le tourisme et sur les zones protégées.
70. Le secrétariat de SPAW collaborera avec le Département de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie du PNUE (PNUE-DTIE) dans les activités suivantes en cours :
 - a) En partenariat avec la Société internationale de Tourisme écologique, la Rainforest Alliance, L'Institut d'études politiques/Université de Stamford, et l'Organisation mondiale du tourisme, PNUE-DTIE est en train d'analyser des exemples concrets de partenariats publics et privés de développement et mise en œuvre de politiques pour générer des lignes directrices et des normes pour la réussite. SPAW pourrait contribuer à la production d'un manuel sur le développement de politiques et de stratégies de tourisme durable et d'éco-tourisme (en appliquant les principes de La Déclaration de Québec sur l'Eco-tourisme et les Lignes directrices de la Convention sur la Diversité biologique pour le Tourisme durable dans les écosystèmes vulnérables). Ce manuel inclura des exemples des différentes régions y compris les Caraïbes, des 'histoires réussies' d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. La version préliminaire de ce livre sera présentée et discutée lors des ateliers régionaux des parties prenantes qui seront organisés pendant l'année 2004 (Asie/Pacifique, Amérique Latine et les Caraïbes, Amérique du Nord, Afrique, Europe et Asie de l'Ouest) ;
 - b) Collaboration pour la promotion de "L'Agenda 21 local et le Tourisme" du PNUE, pour fournir plus de capacité aux autorités locales et assurer la durabilité d'une destination en particulier et faciliter les affaires touristiques locales en tant qu'initiatives des parties prenantes. Le travail sera entrepris avec le Conseil international d'initiatives locales pour l'environnement et l'Organisation mondiale du tourisme pour développer des ateliers de travail nationaux et des réseaux pour partager des expériences dans le but de renforcer la capacité locale et diffuser les outils et les approches utiles à la gestion locale de la destination ; et
 - c) Promouvoir le dialogue entre les multiples parties prenantes locales pour traiter les questions clé de la durabilité dans les destinations dans le cadre de l'Initiative des Tours opérateurs (TOI). Des ateliers locaux dans les destinations sélectionnées sont organisés par l'intermédiaire de la TOI pour développer un plan de destination, soulignant des solutions spécifiques aux principaux problèmes identifiés et proposant des actions pour y remédier ainsi que les responsabilités des différents acteurs.
71. Le secrétariat continuera la coordination avec le Centre for Environmental Leadership in Business (CELB) de Conservation International (CI) pour explorer des opportunités de partenariats sous leur Programme de Voyage et de Loisirs dont le but est de réduire les risques de perte de la biodiversité liée à l'activité touristique et transformer la conservation en une source d'avantage compétitif. Le CELB engage le secteur privé du

monde entier dans la création de solutions aux problèmes critiques où l'industrie joue un rôle définitif.

72. Les principaux résultats de ce sous-programme seront les suivants :
- a) Une plus grande capacité au niveau régional sur les meilleures pratiques et les meilleures approches pour un tourisme durable ;
 - b) Une meilleure coordination et une collaboration avec les organismes CTO, CAST, OECS-ESDU, CELB-CI, et PNUE-DTIE, pour les initiatives de tourisme durable d'intérêt mutuel ; et
 - c) La mise en application de la Campagne Drapeau Bleu dans les Caraïbes dans les pays sélectionnés et l'adoption des critères pertinents.

Annexe 1: Budget général du Plan de Travail de SPAW pour l'exercice
2004 – 2005

Annexe 1 - Budget général du Plan de travail de SPAW pour la période biennale 2004-2005

Activité	2004				2005			
	Budgétisé		Total Requis	Insuffisance	Budgétisé		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
SPAW								
3.1								
a) Coordination du Programme (les salaires couverts par l'OCCC)								
Consultants	10,000	0	10,000	10,000	10,000	0	10,000	0
Aider les Gouvernements avec la législation	0	0	20,000	20,000	0	0	30,000	30,000
3.2								
b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes	15,000	50,000	150,000	85,000	15,000	50,000	150,000	85,000
3.3.								
c) Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées*	10,000	70,000	120,000	40,000	10,000	20,000	100,000	70,000
3.4								
d) Conservation des espèces menacés et en danger*	10,000	40,000	100,000	50,000	10,000	20,000	100,000	70,000
3.5								
e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	20,000	0	70,000	50,000	20,000	0	70,000	50,000

Activité	2004				2005			
	Budgétisé		Total Requis	Insuffisance	Budgétisé		Total Requis	Insuffisance
	CTF	Autres Contributions			CTF	Autres Contributions		
3.6								
f) ICRAN**	20,000	250,000	370,000	100,000	20,000	300,000	420,000	100,000
3.7								
g) Formation à la gestion des zones et vie sauvages spécialement protégées***	10,000	40,000	80,000	30,000	10,000	40,000	80,000	30,000
3.8								
h) Tourisme durable**	20,000	200,000	270,000	50,000	20,000	200,000	270,000	50,000
Sous-total	115,000	650,000	1,190,000	425,000	115,000	630,000	1,230,000	485,000
13% Coûts d'appui du Programme (peut varier selon la source des fonds)	14,950	84,500	154,700	55,250	14,950	81,900	159,900	63,050
TOTAL de SPAW	129,950	734,500	1,344,700	480,250	129,950	711,900	1,389,900	548,050

OCCC: Coût d'administration du Programme pour l'environnement des Caraïbes

* "Autres Contributions" prévues du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sous l'initiative des océans, l'environnement et la science pour les deux années

** "Autres contributions" provenant de la Fondation des Nations Unies, USAID et autres sources pour les activités de l'ICRAN

*** "Autres contributions" provenant de l'ICRAN pour les deux années